

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
18 mars 2019**

PUBLIE LE : 03 AVR. 2019

**Délibération n°180319-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 18 MARS 2019**

**PRESENTS**

**CHAMBOURCY**

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

**MAREIL-MARLY**

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI**

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

**NOUVELLE COMMUNE SAINT-  
GERMAIN-EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

**AIGREMONT**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE  
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CHAMBOURCY**

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PECQ**

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE  
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

**LE VESINET**

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

**MAREIL-MARLY**

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : AIGREMONT / LE PECQ / LE VESINET

<b><i>Nombre de communes</i></b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b><i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i></b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	<b>:</b>	<b>9</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	<b>:</b>	<b>8</b>

**PISCINE /CS - 180319-2**

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 12 juillet 2017 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n° 2018-14**

**OBJET** : Marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de contrôle d'accès et de billetterie pour la piscine intercommunale.

Dans le cadre de la réouverture prochaine de la piscine intercommunale, il est nécessaire, pour cet établissement, d'être équipé d'un système de contrôle d'accès et de billetterie;

Parmi les quatre offres proposées, celle de l'entreprise ELISATH, sise 10 rue du Préfet Erignac 54 850 Messein, économiquement la plus avantageuse, a été retenue.

Durée du marché : un an, renouvelable quatre fois sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans.

Montant du marché : 178 924.90 € HT, soit 150 177, 94 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

**Décision n° 2018-15**

**OBJET** : Prestations d'assistance juridique du cabinet d'avocats CGCB

Au vu des difficultés rencontrées par le SICGP dans le cadre de l'exécution du marché de réhabilitation et extension de la piscine, du fait d'erreurs et d'imprécisions de la part de la maîtrise d'œuvre, il s'avère nécessaire pour de syndicat de disposer d'un appui juridique permanent pour l'accompagner au quotidien dans ses relations avec le maître d'œuvre ;

Aussi, il a été décidé de confier au cabinet d'avocats CGCB la réalisation d'une prestation d'assistance juridique permanente dans le traitement de l'exécution du marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine ayant pour objet d'une part, d'analyser les chances de recours contentieux du SICGP à l'encontre du maître d'œuvre TNA, et d'autre part, d'accompagner le SICGP au quotidien (rédaction de courrier et assistance téléphonique) dans ses relations avec TNA.

Montant global de la prestation : 8 700 € HT, soit 10 440 € TTC.

**Décision n° 2019-01**

**OBJET** : Contrat de partenariat pour des prestations de conseils, coaching et formation

Dans le cadre de sa réflexion sur l'organisation à mettre en œuvre pour favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs et rendre le meilleur service à ses usagers, la direction des syndicats intercommunaux souhaite faire appel à la société One&All+ ayant pour activité principale mais non exclusive des prestations de conseil, coaching, formation ainsi que

l'organisation de conférences afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation et d'améliorer leur performance ;

Durée du contrat de partenariat : du 23 janvier 2019 au 25 octobre 2019.

Montant total du contrat : 18 400 € HT, soit 22 080 € TTC, détaillés ainsi :

- Cadrage : 2 300 € HT
- Embarquement Equipe pilotage : 4 600 € HT
- Préparation étape 3 : 6 900 € HT
- Animation : 4 600 € HT
- Débrief : 2 300 € HT (offert)

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

### **Décision n° 2019-02**

OBJET : contrat de prestation de service réalisation de la signalétique intérieure et extérieure de la piscine

Au vu de l'importance de proposer aux usagers une signalétique intérieure et extérieure pour la réouverture du nouvel équipement, il s'est avéré nécessaire d'être accompagné par un professionnel pour ce projet.

Au vu de la connaissance spécifique du dossier de la société Neway Partners pour avoir réalisé la nouvelle identité visuelle de la piscine intercommunale, il a été décidé de faire appel à cette société.

Montant total des prestations : 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

### **Décision n° 2019-03**

OBJET : Avenant au contrat d'acquisition de concepts sportifs LES MILLS

Afin de compléter l'offre d'activités sportives suivant les concepts de la société LES MILLS, en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la piscine intercommunale et au centre de remise en forme (BODYATTACK, BODYPUMP, RPM, AQUADYNAMIC, AQUABODYBIKE, AQUACOMBAT), il a été décidé d'acquérir auprès de cette société le pack « Les Mills cinéma RPM et SPRINT » et « Player Les Mills cinéma ».

Montant du contrat pour ces nouvelles activités : 179 € HT par mois, soit 214,80 € TTC.

Durée du contrat : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

La dépense est prévue au budget.

### **Décision n° 2019-04**

OBJET : Fourniture, pose d'extincteurs et plans d'évacuation incendie dans les locaux de la piscine intercommunale.

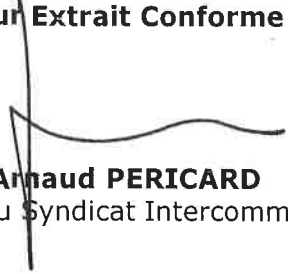
La réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public imposant la pose d'extincteurs ainsi que la mise à disposition de plans d'évacuation incendie dans les locaux de la piscine intercommunale et l'offre de l'entreprise SICLI étant économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de confier le remplacement et la pose du matériel ci-dessus mentionné à la société SICLI ;

Montant de cette intervention : 6 976,46 € HT, soit 8 371,75 € TTC ;

La dépense est prévue au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29/03/19  
Transmis en préfecture et affiché le 31/04/19

**Pour Extrait Conforme**



**Annaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal